

multiplier les droits de chancellerie. Les évêques en faisaient autant pour la plupart, et s'ingéniaient à se ménager les plus gros revenus possibles : à prix d'argent, ils obtenaient qu'on leur donnât des coadjuteurs, ce qui était un expédient pour transmettre leurs évêchés à leurs adhérents, ou, comme on disait, à leurs neveux ; si l'un d'eux résignait son siège, il se réservait la collation des bénéfices ou certains revenus.

Comme les prélatures étaient alors données aux riches à titre de simple bénéfices, on introduisit l'ubiquité, c'est-à-dire la faculté d'en toucher les revenus dans quelque lieu que l'on résidât. Le même personnage pouvait aussi être cardinal d'une église à Rome, évêque de Chypre, archevêque de Gloucester, primat de Reims, prieur de Pologne, tandis qu'il traitait peut-être à la cour du roi très-chrétien les affaires de l'empereur (1).

Au lieu de résider pour s'occuper du soin de leur troupeau, des évêques, sans capacité, plus amis de bien vivre que de vivre bien, l'abandonnèrent à des vicaires spirituels, appelés suffragants ; or, afin de se les procurer à meilleur marché, ils choisissaient des moines mendiants, qui ne faisaient point de dépenses de luxe et ne recevaient aucune rétribution. Ces religieux, déjà riches de privilèges, en obtinrent de nouveaux de Sixte IV, au point qu'il menaça de déposition les curés qui ne leur obéiraient pas, ou les troubleraient d'une manière quelconque (2). Ils furent chargés de vendre les indulgences ; mais leur sainteté fut compromise par les avantages mêmes qu'elle leur procurait, et leur ordre devint aussi mondain que les autres. On employait mille brigues pour en obtenir les dignités ; « on en venait à des

(1) Tout jeune encore, Jean de Médicis, qui fut depuis pape sous le nom de Léon X, se trouvait à la fois chanoine des cathédrales de Milan, de Fiésole et d'Arezzo ; recteur de Carmignano, de Glogoli, de San-Casciano, de Saint-Jean en Valdano, de Saint-Pierre de Casale, de Saint-Marcellin de Cacchiano ; prieur de Montevarchi, chantre de Saint-Antoine de Florence ; prévôt de Prato, abbé du mont Cassin, de Saint-Jean de Passignano, de Sainte-Marie de Morimond, de Saint-Martin de Fontedolce, de San-Salvador de Vajano, de Saint-Barthélemy d'Anghiari, de San-Laurent de Coltibuono, de Sainte-Marie de Montepiano, de Saint-Julien de Tours, de Saint-Just et Saint-Clément de Volterra, de Saint-Étienne de Bologne, de Saint-Michel d'Arezzo, de Chiaravalle près de Milan, de Pin en Poitou, de la Chaise-Dieu près de Clermont. FABRONI.

(2) Cette bulle, du 31 août 1474, était appelée, dans le style monastique, *mare magnum*.